

Numéro	11
Objet	CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL TCM / IEM POUR LA REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE ET PEDESTRE A LA CHAPELLE SAINT-LUC
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 25 février 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h40.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 110
- Votants (présents + pouvoirs) : 130

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BOISSEAU Dominique, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUN Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HIMEUR Aïcha, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOANOT Emmanuel (suppléant), JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LASNIER Jean (suppléant), LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, NONCIAUX-GRADOS Véronique, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, RICHARD Sophie, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIARDOT Gaëlle, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAZIN-MALGRAS Valérie, BOUDADI Rachida à OUADAH Karima, BRET Marc à THOMAS Christine, CHAMPAGNE Bernard à GIRARDIN Olivier, CHOMAT Christophe à HIRTZIG Jack, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, FRAENKEL Stéphanie à BAZIN-MALGRAS Valérie, FRAPIN David à ROUSSELOT Nicole, GAURIER Marlène à RAYMOND Arnaud, GAURIER Claude à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Michel, GUILLAUMET Virginie à LEMELLE Flavienne, JOLLIOT Marie-France à FARINE Bruno, LE CORRE Marie à LEQUIEN Ombeline, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno, SOMSOIS Hervé à VIARDOT Gaëlle,

Excusés : BEURY Loëtitia, CASTEX Jean-Marie, HUBINOIS Alain, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
130		130		

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2022**CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL TCM / IEM POUR LA REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE ET PEDESTRE A LA CHAPELLE SAINT-LUC**

Annexe : Projet convention de projet urbain partenarial TCM / IEM pour la réalisation d'une piste cyclable et pédestre à La Chapelle Saint-Luc.

Exposé :

Après une phase de publicité et de mise en concurrence, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a conclu, le 28 février 2020, une promesse synallagmatique de vente portant sur une emprise foncière communautaire de 4 hectares sise secteur Chantereigne à La chapelle Saint-Luc, avec la société « L'Immobilière Européenne des Mousquetaires » (« IEM »), enseigne commerciale « BRICORAMA », en vue d'y installer une enseigne commerciale de bricolage et d'équipement de la maison. La réitération s'est effectuée, après levée des conditions suspensives, le 31 mars 2021.

Or, la création de cette nouvelle enseigne commerciale va impacter les voiries et aménagements publics présents dans ce secteur, notamment la piste cyclable et pédestre préexistante à proximité immédiate de l'emprise foncière cédée.

Face à cette situation, les services de Troyes Champagne Métropole et ceux de la société IEM se sont donc rapprochés pour étudier ensemble la faisabilité technique, juridique et financière relative à la réalisation de cette piste, profitable aux deux entités.

Il en ressort que cette piste cyclable et pédestre serait réalisée par l'entrepreneur d'IEM en charge des travaux de voirie du futur BRICORAMA, à savoir la société COLAS. Cette dernière aurait jusqu'au 30 juin prochain afin de réaliser ladite piste (la date prévisionnelle d'ouverture de cette enseigne étant à la rentrée 2022).

L'enveloppe financière affectée dans le cadre de cette opération s'élève à 30 000 € maximum, sachant que le remboursement s'effectuera au regard du coût réel des travaux (sans pour autant pouvoir dépasser l'enveloppe financière maximale précitée).

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé de conclure, avec la société IEM, une convention de projet urbain partenarial en vue de la réalisation d'une piste cyclable et pédestre sur l'emprise foncière sise secteur Chantereigne à La Chapelle Saint-Luc, dont le projet est joint en annexe.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la conclusion d'un projet urbain partenarial portant sur la réalisation d'une piste cyclable et pédestre, selon les conditions ci-avant exposées, entre la communauté d'agglomération et la société IEM ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet urbain partenarial annexé ainsi que tout acte administratif, juridique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**